

Comment soumettre votre demande de participation en tant qu'auteur ?

Ce document ne concerne que les auteurs, illustrateurs et toute personne se présentant seule, sans maison d'édition. Par facilité, nous utiliserons l'appellation "auteur". **Vous voulez vous inscrire comme éditeur ou libraire ?** Merci de remplir le document adéquat.

Toutes les informations demandées sont **obligatoires** et **les dossiers incomplets ne seront pas étudiés**. Envoyez le document complété et signé à notre équipe **au plus vite** : les places disponibles par section sont limitées. Vous recevrez ensuite un accusé de réception, après lequel **nous nous accordons un délai maximum de 60 jours ouvrables pour vous communiquer notre décision** concernant votre demande de participation. Vous serez avertis par e-mail dans les meilleurs délais. En cas d'acceptation de votre dossier, vous recevrez de plus amples informations ainsi que la facture relative à votre inscription.

Envoi de votre demande de participation à votre contact AUTEURS

Par e-mail : marine@monslivre.be **avec copie** à info@monslivre.be
Par courrier postal : ASBL Mon's Livre, 112c route d'Ath – 7020 Nimy (BE)

Pensez à la planète : privilégiez les e-mails. Les mails doivent **impérativement** être adressés à votre personne de contact.

Informations d'identification de l'auteur

L'exposant souhaite participer en qualité d' :

Auteur Auteur autoédité Illustrateur

Autre :

Nom sous lequel vous souhaitez exposer :

Votre nom et prénom :

Numéro de téléphone **avec indicateur de votre pays** :

E-mail de contact :

Site internet :

Pages sur les réseaux sociaux :

Vous devez **impérativement** joindre une **image couleur** (portrait) à ce dossier. Ce fichier doit comporter **votre nom** (ex : John Doe.jpg). **SANS CETTE PHOTO, VOTRE DOSSIER NE SERA PAS ÉTUDIÉ.** Une photo en noir et blanc sera refusée.

Bref résumé de vos activités (type de livres, actualité littéraire, prochaine sortie...):

.....
.....
.....

Informations de facturation

Rue : N° : Boîte :

Code postal: Ville : Pays :

Numéro de TVA/SIRET si assujetti :

Demande d'emplacement

Nos emplacements sont composés d'**une table nappée et de 2 chaises**. Vous pouvez également partager une table avec un autre auteur. Vous disposerez alors d'un mètre courant et d'une chaise.

L'emplacement désiré :

1/2 table (un mètre courant) avec **1 chaise** au prix de **75€ TTC/2 jours**

1 table (deux mètres courants) avec **2 chaises** au prix de **150€ TTC/2 jours**

L'asbl ne fournit pas de multiprises. Vous souhaitez profiter du raccordement électrique à disposition ? **Apportez votre rallonge et multiprise.**

Localisation de votre emplacement

L'espace du Salon du Livre de Wallonie est divisé en plusieurs sections. Merci de cocher celle dans laquelle vous souhaiteriez être placés. **UN SEUL CHOIX POSSIBLE.**

Littérature générale (littérature blanche, poésie, théâtre...)

Histoire, Sciences & Société (sciences humaines, sociales, exactes, art, patrimoine...)

Polar & Thriller

Romance (contemporaine, érotique, dark, fantastique, new romance...)

Bande dessinée & Manga

Imaginaire (science-fiction, fantasy, fantastique...)

Jeunesse

Voyez-vous dans cette liste d'autres mots-clés qui correspondent à votre travail ? Si oui, citez-les :

.....

Demandes particulières au sujet de votre emplacement ou nom de la personne avec qui vous souhaitez partager votre table :

.....

À L'ATTENTION DES AUTEURS :

En entrant un dossier **à votre nom** (c'est-à-dire sans présence d'une maison d'édition), vous devez assurer une présence continue sur votre emplacement durant les heures d'ouverture du salon, soit de 10h à 18h.

Récapitulatif de votre demande de participation

Je désire louer table avec chaise(s).

Somme à payer : = € TTC pour deux jours.

Après réception de cette demande de participation, nous vous enverrons un **accusé de réception**. Dans les 60 jours ouvrables, si votre demande est acceptée par notre équipe, vous recevrez un **mail de confirmation** ainsi que votre facture. La somme totale est à verser dès réception de la **facture** sur le compte mentionné sur celle-ci. **Les paiements par chèque ne sont pas admis, ni les paiements en liquide lors de l'événement.**

Lors du versement, **mentionnez obligatoirement en COMMUNICATION le n° de facture** (ex. : 2023-001). Seul le paiement confirme définitivement l'inscription. En cas de non-paiement dans les délais, nous nous accordons le droit d'attribuer l'emplacement à un autre exposant.

TOTAL à payer sur le compte de l'asbl Mon's Livre **dès réception de la facture**

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement général du salon, dont il garde une copie, et s'engage à en respecter les clauses.

Fait à, le 2023 (Nom et signature + mention « lu et approuvé »)

RÈGLEMENT ET INFORMATIONS

GÉNÉRALITÉS :



Le salon est organisé par l'asbl Mon's Livre, présidée par Catherine Hocquet, depuis 2012.

INSCRIPTION :



Document à renvoyer par e-mail aux adresses de référence mentionnées en page 1. Un accusé de réception vous sera envoyé rapidement. **Sans nouvelle de notre part, n'hésitez pas à nous contacter.**



Les demandes d'inscription sont soumises au comité de l'asbl, qui sélectionne les personnes autorisées à exposer, dans le respect des principes démocratiques et des lois. Les organisateurs ne sont pas tenus de motiver leurs décisions et ont le droit de résilier une inscription si l'exposant ne respecte pas toutes les clauses du ROI. Avoir déjà participé au salon ne signifie pas que l'exposant est automatiquement réinscrit



Si pour des raisons de force majeure le salon ne pouvait avoir lieu, les contrats de participation seraient annulés et les sommes disponibles, après paiement des dépenses engagées, réparties entre les exposants au prorata des versements faits par chacun d'eux.

PAIEMENT :



Si vous êtes accepté, une facture sera envoyée par mail. **Le montant total est à verser dans les deux semaines après réception de la facture.** En cas de non-paiement dans les délais, les organisateurs se réservent le droit de disposer de l'emplacement réservé. L'exposant reste lié par ses obligations et est tenu de payer la totalité des sommes prévues.

MONTAGE & DÉMONTAGE :



Le salon est **accessible gratuitement au public** les samedi 25 (10h à 18h) et dimanche 26 novembre (10h à 18h). **Il est impératif que tous les stands soient prêts pour l'ouverture (samedi 25 à 10h)**



MONTAGE : vendredi 24 nov. de 14h à 18h et/ou samedi 25 nov. de 7h à 10h.

DÉMONTAGE : le dimanche entre 18h et 21h. Passé ce délai, l'organisateur procédera d'office à l'évacuation des marchandises et du matériel restant aux frais, risques et périls de l'exposant.



Nous demandons aux participants de respecter strictement les horaires, dont dépend en partie notre organisation. Leur non-respect pourra mener le comité d'organisation à refuser une candidature lors d'une édition ultérieure.



Lors de votre arrivée sur le stand, un état des lieux sera effectué en votre compagnie. À votre départ, nous vérifierons l'état de votre emplacement (*tables, chaises, murs, sol, retrait de vos déchets...*). **Un montant de 15€/table vous sera facturé pour payer les frais de réparation si l'emplacement est dégradé.**

EMPLACEMENT



Les organisateurs déterminent les catégories d'exposants et attribuent les emplacements en fonction de la date d'inscription (y compris la réception du paiement), des besoins de l'événement et des contraintes matérielles de la salle, en tenant compte dans la mesure du possible des souhaits exprimés par les participants.



L'exposant recevra le plan du salon au moins une semaine avant le salon. Une fois le plan approuvé par l'asbl, aucune modification ne pourra lui être apportée. L'organisateur peut cependant modifier l'implantation et les superficies réservées en cas de force majeure.

MATÉRIEL :



L'exposant est responsable du matériel mis à sa disposition. À la fin du salon, il devra tout remettre dans le même état qu'avant la manifestation. Toute modification ou détérioration du matériel est interdite. S'il y a lieu, une évaluation des dégâts sera faite par un expert et leur montant sera facturé à l'exposant. **Nous ne fournissons PAS de grilles caddies, de parois ou de multiprises.**



Les tables sont nappées : vous pouvez les recouvrir. Vous pouvez décorer votre stand, en veillant à respecter les règles élémentaires de sécurité et de confort. Tout matériel de décoration devra être enlevé à la fin du salon. Sont interdits tout élément de décoration ou de présentation susceptible d'endommager le matériel ou la salle, ainsi que tout matériel susceptible d'occasionner un incendie ou une explosion. Tous les matériaux et tissus servant à la décoration doivent être ignifugés.



Il est interdit d'enfoncer des clous ou des vis dans les murs de la salle. Est aussi proscrite l'utilisation de colle, papier collant et de peinture. Nous vous demandons alors d'amener des **décorations UNIQUEMENT auto-portantes.**



Vous ne pouvez pas déborder de l'emplacement du stand, ni empiéter sur les allées réservées à la circulation. D'une manière ou d'une autre, il est interdit de déranger les occupants de stands voisins et leurs visiteurs par des animations ou manifestations bruyantes, ou par un comportement inadéquat.

ASSURANCES :



Les exposants sont responsables de leurs représentants, agents et fournisseurs durant leur présence sur les lieux de l'événement. Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité.



En cas d'accident, de dommage, d'attentat ou d'annulation totale ou partielle causée par un cas de force majeure décidée par ou imposée à l'organisateur, le participant renonce à tout recours contre l'asbl Mon's livre ou ses partenaires.

Chaque exposant est responsable de son emplacement, de son installation et du matériel mis à sa disposition. Il gère et surveille ses stocks. Il est donc conseillé que les participants assurent leur emplacement et son contenu par leurs propres moyens. L'assurance en responsabilité de l'organisation est complémentaire des assurances individuelles des participants. En aucun cas, l'organisation ne peut être tenue responsable de la perte, de la disparition, du vol ou des dégradations des marchandises.



En dehors des heures d'ouverture, l'espace d'exposition sera fermé à clé.

LOGEMENT & RESTAURATION :

Il est interdit de vendre des boissons ou de la nourriture sur les stands.

L'hébergement et la restauration sont à la charge des exposants. Au sein du salon, les participants pourront se procurer différentes boissons au bar. **Nous ne vendons pas de lunch.** Enfin, un café/thé de bienvenue sera offert le samedi matin et le dimanche entre 9h et 10h.



Concernant le logement, la ville de Mons a de nombreux hôtels et nous vous proposerons des tarifs préférentiels.

DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, photographies, images ou publications à des fins publicitaires en rapport avec le salon, sur tout support de son choix, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à une rémunération. Ces données seront notamment présentes sur le site internet de l'événement.



RÉSEAUX SOCIAUX

Une bonne façon de faire parler de la participation d'un exposant au salon est de faire vivre nos pages Facebook et Instagram !

Néanmoins, celui qui souhaite créer son propre événement Facebook (ou autre), afin de promouvoir et faire connaître sa présence, est encouragé à le faire à condition que l'annonce respecte la forme suivante : [Nom de l'exposant] + «en dédicace» + «au Salon du Livre de Wallonie 2023» ! L'organisateur se réserve le droit de solliciter des modifications.



PRÉSENCE SUR LE STAND :



Pendant les heures d'ouverture, les exposants veilleront à rendre accessible au public le contenu de leur stand. **Ils géreront eux-mêmes la vente des livres qu'ils exposent** et ils encaisseront le montant des ventes.

Les stands doivent être occupés pendant toute la durée du salon. Il est interdit de quitter son stand et de le laisser sans surveillance. Un emplacement non occupé pour lequel les organisateurs n'auraient pas été avertis la veille de l'ouverture à midi au plus tard sera attribué à un autre candidat sans que l'exposant ne puisse réclamer des dommages quelconques, ni se soustraire aux obligations financières qu'il a contractées.



L'exposant ou ses représentants ne peuvent en aucun cas (sauf avis contraire des organisateurs) accoster le public, ni distribuer des prospectus en dehors de la surface de leur stand, ni faire de la publicité pour une firme n'exposant pas au salon. De même, il est interdit d'apposer des affiches en dehors de l'espace du stand.



La participation à la manifestation est incessible. L'admission est nominative et il est interdit au participant de céder, sous-louer ou partager son emplacement, sans en avoir préalablement averti les responsables de l'asbl. Les exposants ne pourront exposer ou mettre en vente des livres publiés par un autre éditeur présent au salon, à moins d'en être le représentant officiel.



En cas de non-occupation de l'emplacement pour une quelconque raison ou d'annulation à moins de 60 jours du salon, les sommes versées et/ou restant dues restent acquises à l'organisateur à titre de dédommagement, même en cas de relocation à un autre exposant. Aucun remboursement ne sera effectué, à moins d'adresser une lettre recommandée à l'attention de l'organisateur au moins 60 jours avant le salon.

